



Déclaration Préalable de la FSU au CTSD du Jeudi 16 Mars 2017



Monsieur le Directeur Académique,

La campagne présidentielle donne lieu à la mise en avant par le Front National de proposition pour l'Éducation particulièrement nauséabondes : instauration pour les enfants d'origine étrangère d'un délai de carence de deux ans avant d'être scolarisés, paiement d'une « taxe d'admission » et inscription dans la Constitution de la préférence nationale. Avant toute chose, la FSU souhaite donc rappeler solennellement son attachement, sans conteste partagé par tous autour de cette table, aux valeurs fondamentales de notre République, garantissant pour tous sans aucune discrimination le droit à l'éducation au sein de l'École de la République.

La FSU dénonce le sort qui est réservé aux mineurs non accompagnés pris en charge hors du cadre général de l'Aide Sociale à l'enfance. Tout est fait pour que ces jeunes ne poursuivent pas leur scolarité au lycée, ou n'y accèdent pas du tout. Ceux qui disposent d'un minimum de bagage scolaire et linguistique sont incités à intégrer des structures en apprentissage plutôt que le lycée, tandis que les autres se voient dispenser quelques cours de français avec pour toute perspective la mise à la rue sans titre de séjour ni prise en charge dès leurs dix huit ans.

Nous nous inquiétons également des conditions d'accueil des élèves étrangers en UPE2A : difficultés persistantes à les intégrer en surnombre dans des classes déjà remplies, refus qui leur est parfois fait de redoubler, alors même qu'ils sont arrivés en fin d'année scolaire, ce qui oblitère leurs chances d'acquérir le français et de s'intégrer avec succès dans le système scolaire. Nous dénonçons l'absurdité du raisonnement consistant à dénier l'accès à ces classes à des jeunes au motif que leur maîtrise du français n'est pas suffisante. Nous dénonçons le recours au bénévolat pour l'enseignement du FLE inscrit dans la circulaire de rentrée. s

La FSU rappelle que le droit à l'éducation pour tous les enfants est inscrit dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, dont la France est signataire. Elle revendique ce droit pour les majeurs, et ce y compris pour les jeunes étrangers, et présentera un vœu en ce sens lors de cette instance. Elle portera avec détermination sa conception d'une école ouverte et ambitieuse pour tous, et fera connaître, dans les mois à venir, ses propositions pour amener la durée de la scolarité obligatoire pour tous à 18 ans, ce qui implique en particulier des mesures pour réformer le lycée, grand oublié du quinquennat Hollande.

Si nous nous félicitons du maintien annoncé de la capacité d'accueil en classe de Première, en particulier dans les filières technologiques à l'échelle du département, les conseils de classe de Second Trimestre laissent entrevoir des points de tensions locaux dans des établissements où les élèves risquent de s'orienter massivement en série STMG (lycée Rostand et Saint-Exupéry de Mantes, Lycée Jean Monnet de la-Queue les Yvelines), sans que les divisions supplémentaires ou les moyens de dédoublement, et donc les postes de professeurs d'enseignement de spécialité n'aient pu être créés en amont.

Nous souhaitons attirer l'attention sur les conditions de travail des personnels affectés sur plusieurs établissements et nous inquiétons du sort qui continue à être fait aux professeurs d'Allemand et de Technologie, disciplines où les compléments de service sont toujours plus nombreux. Nous soulignons également le nombre croissant de BMP en Éducation Musicale, Arts Plastiques et en Langues Vivantes et dénonçons la dégradation des conditions de travail des enseignants d'Espagnol et d'Allemand engendrée par l'introduction de la LV2 en 5ème dans le cadre de la réforme du collège. Certes, nous nous félicitons que des créations de postes à complément de service aient pu, par le travail réalisé dans cette instance, contribuer à améliorer la situation de quelques collègues,

mais déplorons le trop grand nombre de situations ne favorisant pas la construction de projets pédagogiques et personnels sur le long terme.

Faute d'une réelle revalorisation du métier enseignant, la crise de recrutement persiste. Nous accueillons favorablement l'annonce de créations d'emploi qui vont fluidifier le mouvement et enrayer la baisse du taux d'encadrement. Mais les résultats d'admissibilité aux concours ne laissent guère présager d'amélioration concernant la situation des postes non pourvus, dans des disciplines ayant été mises à mal par les réformes successives. Ces dernières ont entraîné un sentiment de dépossession du sens du métier et des situations de souffrance au travail chez de nombreux collègues (Allemand, Lettres Modernes, Technologie, disciplines de spécialité de la série STI2D). Les cinq postes créés en Sciences Physiques seront-ils pourvus à la rentrée 2017, lorsque l'on sait que, faute de TZR disponibles, des classes du collège et du lycée de Magnanville demeurent sans enseignant depuis la rentrée de Septembre ? Enfin, nous déplorons la disparition programmée des Lettres Classiques par la suppression de nombreux postes qui pourraient pourtant être maintenus, dans la mesure où les services de Lettres Classiques peuvent parfaitement intégrer des enseignements communs à ceux des Lettres Modernes. Il nous semble en effet indispensable que demeurent dans les établissements des postes de Lettres Classiques, afin que perdure ou se renouvelle l'offre de formation en langues anciennes.

Malgré leurs insuffisances, la FSU a soutenu en CTM les mesures de revalorisation salariale et de restructuration des carrières proposées par le Gouvernement. Néanmoins, la revalorisation attendue ne se mesure pas seulement en termes monétaires, mais aussi par la ré-restauration d'un climat de confiance à tous les échelons.

Dans le travail avec les corps d'inspection d'abord, qui ont soumis les enseignants de collège à un véritable formatage, et continuent à imposer des pratiques allant à l'encontre de la liberté pédagogique. Ainsi, les enseignants de trois collèges des Yvelines ont été convoqués à un stage, où, sous couvert de formation, ils ont été sommés de produire un tableau de 19 pages parfaitement inopérant, recensant les compétences à évaluer pour chaque discipline. Ce document, censé servir à la validation des compétences du socle, vise de toute évidence à imposer par le biais d'un outil technique l'évaluation par compétences, outrepassant les textes réglementaires.

Il faut ensuite apaiser les relations avec les chefs d'établissements, dont les pratiques managériales conduisent trop souvent à des pressions pour renseigner des bulletins à rallonge illisibles par les familles, avec quantité d'items à l'utilité discutable, pour adopter une évaluation par compétence qu'aucun texte réglementaire n'impose, ou encore anticiper inutilement et à contre-sens la validation des bilans de fin de cycle. Le SNES-FSU s'est adressé à la ministre pour demander que des instructions écrites soient données aux chefs d'établissements et aux IA-IPR afin que les collègues ne se voient plus imposer ces tâches chronophages et inutiles, et que leur liberté pédagogique soit respectée. Nous demandons que ces instructions soient relayées par la Direction Académique auprès des chefs d'établissement des Yvelines. Il est inacceptable que des enseignants, à l'instar de ce qui s'est produit au collège Renoir de Chatou, soient contraints de saisir plusieurs fois leurs notes et appréciations du premier trimestre, faute de compatibilité entre le LSU et l'ENT utilisé dans l'établissement. Une telle situation ne saurait se reproduire, et il incombe à l'administration de fournir une solution technique pour parer à cette difficulté. Enfin, certains chefs d'établissement ont annoncé la date du 19 mai comme date butoir pour la saisie des bulletins de troisième trimestre, ce qui raccourcirait considérablement celui-ci. Nous souhaiterions savoir si ces inquiétudes sont fondées et si le calendrier de fin d'année et la procédure d'affectation des élèves de 3ème seront modifiés en raison de la mise en œuvre de la réforme du collège.

Concernant le nouveau DNB, les interrogations sont nombreuses sur les modalités pratiques d'organisation de la session 2017, pour les épreuves orales et l'épreuve de « sciences ». Les sujets

zéro n'existent toujours pas dans certaines disciplines, certains sont fondés sur des éléments de programmes qui ne sont plus en vigueur. Cette situation entraîne une nouvelle surcharge de travail pour les collègues, qui sont contraints d'élaborer de toutes pièces des sujets zéro pour les épreuves de brevet blanc, faute de pouvoir s'appuyer sur des documents existants. L'inexistence de consignes précises et de grilles d'évaluation nationales pour les épreuves orales met en difficulté les enseignants qui ne savent comment s'y prendre pour expliquer aux élèves quels sont les attendus de l'épreuve, et pour garantir l'équité entre les candidats lors de l'examen.

Nous continuons de contester la nouvelle architecture de ce diplôme, qui laisse de côté l'EPS, les langues vivantes et les enseignements artistiques, qui disparaissent totalement du contrôle continu, alors qu'elles sont fondamentales pour l'acquisition d'une culture commune des élèves.

Pour conclure, cette instance a pour ordre du jour l'examen des créations et des suppressions de postes d'enseignants, mais il convient aussi de mentionner toutes les autres catégories de personnels : administratifs, CPE, personnels de direction, assistantes sociales, et conseillères techniques de service social, infirmières, médecins ... L'unique poste de CPE attribué au département des Yvelines paraît gravement insuffisant au regard des besoins des Vie Scolaire dans nombre d'établissements.

Depuis deux ans, aucun poste d'assistante sociale n'a été attribué au département des Yvelines, sur prétexte de moins pire dotation que dans les autres départements de l'académie. Notre département est pourtant précurseur des priorités ministérielles sur l'intervention dans le premier degré du service social annoncé dans la circulaire de rentrée. Cette expérimentation devenue politique départementale s'est mise en place à moyens constants, aux dépens des moyens d'interventions dans le second degré et notamment en lycée, où le travail auprès des élèves décrocheurs en lien avec une problématique familiale ne peut plus être réalisé et ne sera pas pris en charge par les services sociaux du Conseil Départemental faute de moyens adaptés à cette classe d'âge. Nous ne pouvons que dénoncer ce passage en force contre l'avis des représentants des personnels qui ne reconnaît pas la nécessité de tripler le nombre de postes d'assistantes sociales afin de permettre à ces personnels de répondre aux missions essentielles qui leur sont confiés pour la réussite des élèves les plus en difficulté, de la maternelle aux classes post-bac de nos lycées.

Et que dire de la pénurie de postes de personnel de direction, alors que les situations de tensions sont nombreuses, les postes de remplaçants sont quasiment inexistant, ce qui a conduit récemment à un absurde jeu de chaises musicales, et dépossédé un établissement de son principal adjoint en plein milieu de l'année scolaire, pour l'affecter ailleurs où le besoin est jugé plus pressant ?

Nous vous remercions d'avoir répondu à notre demande d'informations concernant les moyens non enseignants lors d'une prochaine instance. Nous espérons pouvoir disposer de documents de travail avant la séance notamment concernant l'organisation prévue à la rentrée 2017 pour le service social en faveur des élèves. Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que toutes les catégories de personnel sont confrontés à un accroissement de leur charge de travail générant stress et souffrance au travail, comme en témoignent la fréquence des sollicitations effectuées auprès des secrétaires des CHSCT. Des moyens à la hauteur des enjeux sont plus que jamais nécessaires pour renforcer l'action de tous les personnels de la communauté éducative et ainsi permettre l'instauration dans les établissements d'un climat serein et propice à la réussite de tous ceux qu'il nous incombe de scolariser, au regard des missions qui sont les nôtres.